

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 28 MARS 2024

N° VILLE\_2024DL039

**Date de convocation** : 22 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : CONVENTION DE DON LIRE A CORBAS**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Henry DUARTE (donne pouvoir à Dominique BABE), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Aurélie VILLENEUVE, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Claude COLIN

La Médiathèque municipale mène chaque année un travail de réactualisation de ses collections afin de mieux répondre aux attentes du public, et , d'autre part, de proposer un service de documentation fiable et des collections attractives. Ce travail de réactualisation consiste dans un premier temps à mener une opération dite de « désherbage », en retirant du fonds les documents :

-en très mauvais état

-au contenu obsolète

-au contenu ne correspondant pas ou plus aux besoins du public de Corbas.

Le désherbage est mené sous la responsabilité de la Directrice de la Médiathèque, qui établit des critères en fonction de la nature et du genre des documents, ainsi que de leur utilisation par le public.

Les documents ainsi « désherbés » sont retirés de la base de données de la Médiathèque, leurs signes d'appartenance à la collection publique sont retirés, et un tampon « annulé » est systématiquement apposé.

Cette opération de désherbage fait partie intégrante de l'application de la charte documentaire, qui formalise la politique documentaire de la médiathèque municipale et qui a été approuvée en conseil municipal le 4 février 2016.

Considérant le nombre important de documents désherbés, il convient de décider de leur éventuel réemploi ou valorisation. Dans ce but, il est proposé :

-la mise au pilon des documents les plus abîmés

-le don à l'association LIRE A CORBAS des documents certes défraîchis mais capables d'intéresser un public amateur de livres et CD d'occasion. La condition de ce don à l'association LIRE A CORBAS est la suivante : prendre en charge la vente publique de ces livres, CD et DVD lors de la Foire de Corbas le 28 avril 2024, et affecter la recette de la vente à la réalisation d'un projet spécifique de promotion de la lecture sur le territoire en direction du public des personnes âgées.

**Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 18 mars 2024,**

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** l'opération de désherbage des collections menée annuellement à la médiathèque municipale.
- **AUTORISE** la mise au pilon des documents les plus abîmés.
- **AUTORISE** le don de documents désherbés à l'association LIRE A CORBAS dans le but d'une vente publique, par le biais d'une convention de don signée par M. le Maire de CORBAS et l'association LIRE A CORBAS.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,